

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**PRESSE-MEDELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS**

Bruxelles, le 17 mars 1975

**RESUME DE LA DECLARATION DE M. CLAUDE CHEYSSON AU NOM DE LA
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
A LA CONFERENCE DE L'ONU (LIMA, 14.3.1975)**

1. M. Cheysson rappelle que la position de la Communauté a été précisée la veille par le Ministre irlandais parlant au nom des Neuf.
2. Si le développement industriel des pays en voie de développement (PVD) est essentiel pour eux-mêmes, il correspond aussi aux intérêts des pays européens dont l'espace économique est trop restreint et dont la dépendance est donc grande vis-à-vis du Tiers Monde sur le plan des matières premières et des marchés. L'organisation de l'interdépendance entre nations représente pour l'Europe le meilleur moyen de compenser sa propre dépendance.

Il faut souligner, toutefois, que le redéploiement de l'industrie dans le monde aura des conséquences internes dans chaque pays industrialisé. Il est donc essentiel que toutes les forces politiques et sociales soient associées à cette évolution. Ceci a un caractère impératif pour les syndicats, qui représentent la classe des travailleurs directement intéressés par cette évolution.

3. Les moyens dont les PVD ont besoin pour assurer leur développement industriel sont principalement animés par les industriels, banquiers, courtiers des pays industrialisés. Ils peuvent, mieux que tout autre, mobiliser ces moyens dans les meilleures conditions. Il faut donc les associer à cette audacieuse politique, ce qui est possible si on leur donne confiance et leur assure la stabilité des conditions de travail.

Le rôle des gouvernements demeure déterminant. Dans les PVD, ce sont eux qui décident souverainement les orientations. Du côté européen, la Communauté et les gouvernements doivent définir les politiques, accompagner l'action de leurs opérateurs en prenant en charge certains projets, en facilitant l'accès au marché commun, en multipliant les garanties contre divers risques.

4. Tous les moyens d'aide au développement seront mis en oeuvre. Mais il faudra en inventer d'autres.

Sur le plan financier, par exemple, les investissements dans les PVD pourront être couverts autrement que par la participation directe étrangère au capital, notamment par la conclusion de contrats commerciaux à long terme qui serviront de gage à des prêts à des conditions intéressantes, par l'intervention d'accords de sous-traitance, des représentations, On s'attachera aussi aux investissements croisés, et à la mobilisation de capitaux provenant des pays tiers, le rôle des industriels européens étant d'assurer la rentabilité des opérations.

5. Volontairement, la Communauté aborde ces problèmes de manière très concrète, car elle veut obtenir des résultats rapides.

Plus que tout autre groupe industriel dans le monde, elle a élargi le marché des produits industriels du Tiers Monde par son système généralisé de préférences. Elle défendra les thèses favorables à l'industrialisation du Tiers Monde dans les négociations au GATT.

La Convention de Lomé - entre 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté - donne une place éminente à la coopération industrielle. Elle permet de mobiliser des moyens financiers considérables pour construire des infrastructures, participer au capital, encourager les petites et moyennes entreprises dans le domaine industriel. Pour la première fois dans l'histoire elle assure une recette minimum pour les exportations de produits transformés agricoles. Elle donne la priorité aux pays les moins avancés insulaires et enclavés. Elle organise la concertation entre les pays en voie de développement et les opérateurs, les syndicats, le Parlement européen.

- 6. Elle constitue donc le "nouveau modèle de relations entre Etats en voie de développement et Etats développés" qu'annonce son préambule. Les futurs accords méditerranéens s'inspireront des mêmes principes.

Mais il faut aller au-delà, traiter le problème au niveau mondial. La Communauté s'y emploiera en ce qui la concerne. Son effort n'aura toute sa portée que si tous les pays du monde s'engagent sur cette voie.

L'ONUDI a un rôle important à jouer. Il faut lui en donner les moyens et il faut qu'elle traite les problèmes de manière réaliste, en contact avec les vrais responsables du développement industriel.

La présente Conférence peut constituer un moment dans l'histoire du développement industriel, si, comme le veulent les peuples, elle est génératrice de réalisations concrètes, acceptables par les uns et les autres.